

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2018**

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	19
" " ayant donné pouvoir	:	06
" " votants	:	25

Date de la convocation : 7 mars 2018

Date de l'affichage : **21 MARS 2018**

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, Mme DELACROIX, M. GRENIER, Mme BENOIT, Mme TBATOU, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, M. LENG.

EXCUSES : M. PERNOT (donne pouvoir à M. SAILLARD), M. BOUVET-DIT-MARECHAL (donne pouvoir à M. GRENIER), M. BONJOUR (donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ), Mme BADOR (donne pouvoir à Mme MARTIN), M. BINDA, Mme MILLET (donne pouvoir à M. TISSOT), M. BERNARD, Mme SEGUIN, M. MIGNOTTE, Mme RAME (donne pouvoir à M. LENG).

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal GRENIER

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Monsieur Pascal Grenier est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- Merci pour votre présence à cette réunion du Conseil municipal.
J'ai des excuses à vous présenter :
Clément Pernot m'a donné pouvoir.
Laurence Millet donne pouvoir à Pascal Tissot.
Sandrine Bador donne pouvoir à Annelise Martin.
Serge Bouvet donne pouvoir à Pascal Grenier.
Sébastien Bonjour donne pouvoir à David Dussouillez.
Marianne Ramé donne pouvoir à Stéphane Leng.

Avant de commencer ce Conseil municipal, je vous informe que deux conseillers municipaux sont décédés dernièrement.

Madame Lucienne Besson est décédée le 5 mars. Elle a été conseillère municipale de 1983 à 1989 puis adjointe à la Culture de 1989 à 1995. Elle a beaucoup œuvré notamment pour la bibliothèque, pour l'école de musique et pour l'Harmonie. Elle est à l'origine du classement du château d'eau de la mairie et de l'église sur la liste complémentaire de l'inventaire des monuments historiques.

David, Annelise et moi-même avons assisté à ses funérailles vendredi dernier.

Monsieur Serge Verpillat est décédé le 5 janvier 2018. Il a été conseiller municipal de

1992 à 1995. Il a remplacé Monsieur Gibert de 1998 à 2001, ce dernier ayant démissionné le 29 janvier 1998. Il est l'ancien directeur du Foyer jurassien.

Je vous remercie de respecter une minute de silence en leur mémoire.

(Les membres du Conseil municipal observent une minute de silence.)

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017

M. le Maire.- Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017 vous a été adressé par mail le 9 janvier 2018.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y a pas d'observation.

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance sera Monsieur Pascal Grenier.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Nous avons reçu les remerciements de la Banque Alimentaire du Jura pour l'aide et le soutien apportés par la Ville de Champagnole lors de la journée festive et solidaire du 23 septembre 2017.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez reçu la convocation à ce Conseil municipal en temps et en heure.

Je vous demande d'approuver l'ordre du jour.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez la liste des décisions qui sont prises dans le cadre de la délégation municipale. Il s'agit de la liste des arrêtés fixant tous les tarifs. Il n'y a pas de grand bouleversement.

M. Grenier.- J'ai été surpris de voir que nous avons encore un tarif pour la location des caves de Belle-Frise.

M. le Maire.- Il existe mais il n'est pas utilisé. Les caves de Belle-Frise sont quasiment insalubres à cause de l'humidité.

NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

13. Présentation retour de bourse projets jeunes

M. le Maire.- Si vous le permettez, nous allons faire une inversion dans l'ordre du jour. Je passe la parole à Pascal Grenier.

M. Grenier.- "Par délibération en date du 21 septembre 2017, le Conseil Municipal avait approuvé (25 voix pour et 2 abstentions), l'attribution d'une bourse « Projet Jeunes » à Pauline Racle et Tiffany Capellina.

Elles ont créé l'association « *Deux nanas chez Bouddha* » et ont rejoint la Birmanie pour une mission de solidarité du 19 décembre au 19 janvier.

Elles seront présentes en séance pour rendre compte et échanger avec le Conseil municipal."

Lorsque les projets sont particulièrement pertinents, nous demandons à avoir un retour au moment du Conseil municipal.

(Présentation du projet jeune par Pauline Racle.)

M. le Maire.- Merci beaucoup.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL, COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire.- Nous allons dérouler l'ordre du jour du Conseil municipal et je laisse la parole à David Dussouillez.

M. Dussouillez.- "Suite aux mouvements de personnel ayant eu lieu à la fin de l'année 2017 et début d'année 2018, il est proposé au Conseil municipal, à compter du 1^{er} mars 2018, au sein du service « Champa'Loisirs » :

- d'augmenter le temps de travail d'un agent titulaire : Sandrine Michel avec affiliation à la CNRACL."

SERVICE	MOTIF	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CRÉÉ
CHAMPA'LOISIRS	Augmentation temps de travail	Adjoint technique territorial 26/35	Adjoint technique territorial 28/35

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

2. Attribution de subventions aux associations sportives

M. le Maire.- Nous passons à la troisième commission dont le rapporteur est Madame Arielle Bailly.

Mme Bailly.- "La commission des Affaires Sportives s'est réunie le 7 février 2018 afin d'étudier les dossiers de subventions aux associations.

Clubs de compétition :

Pour rappel, les associations doivent fournir un dossier complet avec des éléments financiers (bilan et budget prévisionnel, avoirs en banque), des éléments sportifs, nombre de licenciés, niveau pratiqué, éducateurs diplômés, l'animation pour la ville, etc. En fonction des critères, les subventions proposées sont les suivantes :

	Subvention totale pour 2017	Subvention totale pour 2018
Amicale Boule Champagnolaise	373,90 €	390,90 €
Archers du Mont Rivel	751,18 €	844,76 €
Association Cycliste Champagnolaise	1 185,87 €	1 185,00 €
Basket Club Champagnole	3 112,31 €	2 919,42 €
Carreau Champagnolais	795,72 €	779,42 €
Champa'Bad	2 049,90 €	2 116,45 €
Champagnole Handball	2 603,35 €	3 009,51 €
Escrime	890,29 €	880,91 €
Entente Jura Centre Athlétisme	2 861,29 €	3 100,38 €
Gym Passion	902,34 €	779,04 €
Judo Club Champagnolais	2 764,18 €	3 843,02 €
Tennis Club	3 013,26 €	2 850,74 €
Tir Sportif	917,00 €	338,21 €
Twirling Club les Campanelles	540,04 €	373,21 €
TOTAL	22 760,63 €	23 410,97 €

Clubs de loisirs :

Il est proposé d'attribuer à ces clubs une subvention de 150 €, montant identique à l'an dernier :

	Subvention totale pour 2017	Subvention totale pour 2018
Argonautes du Jura	150,00 €	150,00 €
Aïkido	150,00 €	150,00 €
Champa Tonus Club	150,00 €	150,00 €
Retraite Sportive	150,00 €	150,00 €
Club Rando	150,00 €	150,00 €
TOTAL	750,00 €	750,00 €

Attribution de subventions exceptionnelles :

Il s'agit de subventions aux associations pour l'organisation des manifestations suivantes :

- Tour du Jura Organisation : dans le cadre de l'organisation du marathon relais = 400 €.
- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation du prix de la Ville = 400 €.
- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation des Masters de Pétanque = 250 €.
- Amicale Boule : dans le cadre de l'organisation du Grand Prix de la Ville = 400 €.
- Joyeuse Pétanque : dans le cadre de l'organisation du concours = 400 €.

- Association Cycliste Champagnolaise : dans le cadre du Grand Prix cycliste de la Ville, = 1 400 €.
- Gympassion : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre, = 100 € par défilé. Le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué.
- Twirling Club les Campanelles : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre = 100 € par défilé.
Le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué.
- Jurazimut : pour l'organisation du raid multisport Jura 4 Pattes, qui aura lieu les 19 et 20 mai 2018. L'épreuve est inscrite cette année au championnat de France des raids, ce sera la 6e manche sur 9 au total, et c'est la seule qui se déroule dans la région = 2 000 €."

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

3. Conventions d'objectifs et de moyens

Mme Bailly.- "Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10, modifié par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 - art. 18, ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques, toute autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse la somme de 23 000 €, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le Conseil municipal s'est déjà prononcé ces dernières années à ce sujet, afin que des conventions d'objectifs et de moyens puissent être conclues avec les deux associations concernées, c'est-à-dire Champagnole Rugby et le Football Club de Champagnole.

Les membres de la commission des affaires sportives se sont réunis le 7 février 2018 pour étudier les dossiers. Il est aujourd'hui nécessaire de délibérer à nouveau afin de tenir compte des modifications des montants. En revanche, il est proposé de reconduire les objectifs fixés précédemment :

- Respect des installations, locaux et matériels mis à disposition
- Mise en place d'une charte de bonne conduite et respect de celle-ci
- Promouvoir l'image de la Ville de Champagnole.
- Maintenir le label « École de Rugby » ou « École de Foot » délivré par la Fédération Française de Rugby ou de Football sous réserve que les critères de labellisation ne connaissent pas d'évolution majeure.
- Favoriser la pratique du rugby ou du football en milieu scolaire sous réserve que ces interventions ne soient pas imputables à l'Éducation Nationale.

Les montants de subventions de fonctionnement établis pour 2018 sont les suivants :

- Champagnole Rugby = 30 012,59 € (au lieu de 39 817,47 € en 2017)
- Football Club de Champagnole = 37 155,55 € (au lieu de 37 720,00 € en 2017)

Les modalités de versement des subventions s'effectueront de la manière suivante :

- 75 % à la signature de la convention ou au 15 janvier en cas de reconduction ;
- le solde au 15 juin après vérification de la réalisation totale ou partielle des objectifs annoncés.

En outre, le club de rugby a organisé, comme les années précédentes, la soirée du nouvel an à l'Oppidum, en partenariat avec la ville. Il est rappelé que cette organisation avait été décidée il y a 9 ans et avait notamment pour but de proposer une soirée dansante (sans repas) et d'éviter aux Champagnolais de prendre la route. Au fil des années, le nombre de participants a considérablement décliné, et il a été récemment admis lors d'une réunion de *débriefing* entre le club et la ville, que le concept avait vécu et qu'il fallait à l'avenir proposer autre chose. Toutefois, pour cette année, il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle au club de rugby, d'un montant de 3 965 €, afin de résorber le déficit de la soirée.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions aux clubs de rugby et de football selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondants."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

4. Convention avec le lycée Paul-Émile Victor : section sportive football

Mme Bailly.- "En 2011 et 2013, le Conseil municipal s'était déjà prononcé quant à la convention entre la ville et le lycée Paul-Émile Victor concernant la section sportive football. Pour la période en cours, qui va de 2015 à 2019, la convention cosignée par les différentes parties vient seulement de nous parvenir.

La convention prévoit les conditions de fonctionnement de la section et la mise à disposition d'installations sportives par la ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. Bâtiments : convention locaux Office du tourisme

M. le Maire.- "Par délibération en date du 24 juin 2015, le Conseil municipal avait approuvé l'établissement d'une nouvelle convention concernant l'occupation par l'Office de Tourisme de locaux dans le bâtiment communal situé 26 rue Baronne Delort. Cette convention est caduque depuis la réorganisation du pôle tourisme et la prise de compétence par la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

À présent, il convient de conclure deux conventions :

- Une convention avec la communauté de communes concernant la partie publique de l'office du tourisme, les sanitaires et un espace de réserves, soit une surface de 88 m².

- Une convention avec l'association touristique Jura Monts Rivières, pour un espace de travail (non public), d'une surface de 29 m².

Comme auparavant, cette occupation est prévue à titre gracieux. En revanche, les charges seront à présent intégralement réparties entre les occupants.

Ces conventions prennent effet au 1^{er} janvier 2018, pour une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces conventions entre d'une part la ville de Champagnole et d'autre part la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, et l'association Jura Monts Rivières. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Auparavant, une subvention annuelle de 2 000 € venait en déduction des charges qui étaient très faibles. Cette subvention ayant été reprise par la communauté de communes, elle n'existe plus.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

6. Vente de terrains

M. le Maire.- "Il convient de se prononcer sur la cession du lot n° 10 au lotissement « Les Gravières », d'une surface de 590 m², cadastré section BC n° 193, à Monsieur Aykut Demir au prix de 27,00 € HT le m² (conforme à l'évaluation du Service des Domaines) auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de cette parcelle dans les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

CINQUIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

7. Subvention Souvenir Français

Mme Delacroix.- "Les membres de la commission Affaires Générales, réunis le 5 décembre 2017, ont étudié une demande de subvention du Souvenir Français.

Ils proposent au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 € au Souvenir Français pour l'année 2018."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. le Maire.- Le Souvenir Français va faire une manifestation avec la plantation d'un arbre en septembre ou octobre pour commémorer le centenaire de la fin de la guerre 14-18.

SIXIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

8. Demande de subvention à la CAF : mobilier périscolaire

M. Grenier.- "Il est prévu au budget primitif 2018 d'acquérir du mobilier périscolaire sur les deux sites suivants : nouvelle école Hubert Reeves et école Valentenouze.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 11 800,00 € HT. Il est sollicité une aide financière à hauteur de 40 %, soit 4 720,00 €, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura. Le solde sera financé par les fonds propres de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et son plan de financement. Vous voudrez bien approuver cette demande de subvention auprès de la C.A.F. du Jura et autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Avez-vous des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

9. Convention avec Côté Cour

M. Grenier.- "L'association « Côté Cour » est une scène conventionnée Art, Enfance, Jeunesse, et participe au réseau de diffusion et d'éducation artistique créé par la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté. Depuis plusieurs années, la ville de Champagnole confie par convention à Côté Cour la diffusion de spectacles adaptés à chaque niveau scolaire. L'actuelle convention est arrivée à échéance en juin 2017.

Une nouvelle convention de partenariat est proposée pour la saison en cours, avec la programmation et l'organisation de spectacles vivants ayant une valeur artistique en direction des jeunes publics sur le temps scolaire. Il est prévu trois spectacles comprenant chacun deux représentations.

L'aide financière demandée à la commune pour l'année 2018 est de 4 660 €, ce qui correspond à une participation de 10 € pour 466 places ; l'Oppidum est également mis à disposition.

Par ailleurs, la contribution des élèves dont les classes sont affiliées à La Ligue de l'Enseignement s'élève à 4 € par enfant au lieu de 5 €.

Les membres de la Commission Vie scolaire et Périscolaire réunis le lundi 5 mars 2018, ont émis un avis favorable à l'établissement de cette convention dans les termes précisés ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention selon les conditions susvisées, et autoriser le Maire à signer les documents nécessaires."

Avez-vous des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?
Merci.

SEPTIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

10. Attribution de subventions

Mme Benoît.- "Les membres de la commission Cohésion Sociale, réunis le 1^{er} mars 2018, ont étudié diverses demandes de subvention.

Ils proposent au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :"

Associations	Subvention 2017	Proposition 2018
Entraide et Amitié	9 000 €	9 300 €
St Vincent de Paul	450 €	450 €
Terre des Hommes	180 €	180 €
Carrefour de l'Amitié	-	500 €

Y a-t-il des questions ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

11. Admission en non-valeur

M. Tissot.- "Par courrier du 9 février dernier, le Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura nous sollicite pour admettre en non-valeur (réf 2017/025/039006-U) une taxe d'urbanisme d'un montant de 658 € émise en 2008 à l'encontre de la SCI LA COCCINELLE 2 rue Morillon à Entre-deux Monts.

Le permis de construire n'a pas été suivi de travaux (au 14 rue Baronne Delort), la commune n'a pas perçu cette taxe. Celle-ci n'est plus exigible du fait de la caducité du permis.

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre cette créance en non-valeur et d'autoriser le Maire à signer les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

12. Suppression d'une régie de recettes

M. Tissot.- "La régie de recettes de la police municipale, créée par arrêté préfectoral du 26 décembre 2002, a fait l'objet d'un audit le 19 décembre 2017 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura.

Il a été constaté l'absence d'encaissement depuis un an, considérant l'usage exclusif du P.V. électronique. La régie est donc sans activité.

Conformément aux règles en vigueur, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la suppression de la régie de recettes de la police municipale. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

14. Demande de bourse BAFA

M. Grenier.- "Les membres de la Commission Jeunesse Évènementiel, réunis le 5 mars 2018, ont émis un avis favorable à trois demandes de bourses BAFA ; elles sont présentées par Mlle Colas Marina, élève en 1ère Bac Professionnel Service Aux Personnes et Aux Territoires ; Melle Elaji Iman, élève en 1ère Économique et Social ; Melle Leng Léna, élève en terminale Économique et Social.

Leur motivation consiste à appréhender le monde du travail en bénéficiant d'une expérience professionnelle permettant, par ailleurs, de participer au financement de leurs études. Pour deux d'entre elles qui ont participé aux activités des Accueils de Loisirs de la commune, c'est aussi l'occasion de participer à leur tour à la socialisation des jeunes enfants.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'octroi des trois bourses BAFA sollicitées."

Nous avons rencontré ces trois personnes à l'occasion d'entretiens qui nous ont permis de donner un avis favorable.

Deux candidatures n'ont pas été retenues. Une personne n'avait pas tout à fait l'âge requis. Une autre s'engageait dans beaucoup de projets en même temps et n'aurait pas pu assumer l'ensemble. On lui a demandé de réfléchir à ses priorités.

M. Leng.- Je ne prends pas part au vote, étant proche de l'une des trois personnes.

M. Grenier.- Avez-vous des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour elles.

15. Course de voitures à pédales : attribution de subvention et primes

M. Grenier.- "L'Association Team Haut-Doubs sollicite la Ville de Champagnole pour organiser une 7^{ème} édition de course de voitures à pédales.

La course est programmée le samedi 22 septembre 2018 en vue d'accueillir une épreuve du Championnat d'Europe.

Les conditions d'organisation restent identiques à celles de 2017 avec la mise en place d'un circuit au centre-ville (fermé à la circulation) et des prix récompensant les voitures les plus rapides, les mieux agencées ainsi qu'un prix pour les voitures réunissant les deux critères précédents.

La participation financière demandée de la Ville de Champagnole s'établit à 800 €. Cette somme comprend l'inscription sur un calendrier officiel ainsi que la participation aux frais de préparation et d'encadrement. Elle est attribuée à la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales dans le cadre d'un contrat d'organisation.

Ce contrat prévoit également le versement d'une prime de 85 € par voiture engagée (maximum de 30 voitures) qui est financée par des sponsors locaux.

Les membres de la Commission Jeunesse Événementiel réunis le lundi 5 mars 2018 ont émis un avis favorable à l'organisation d'une nouvelle édition de course de voitures à pédales dans les conditions fixées ci-dessus en y associant le Conseil municipal des Enfants qui proposera, en parallèle de la course officielle, une course de trottinettes et de tracteurs décorés pour faire participer les plus jeunes à la manifestation.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une somme de 800 € à la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales pour l'organisation d'une épreuve le samedi 22 septembre 2018, l'attribution d'une prime de 85 € par voiture (en l'absence de sponsors), et d'autoriser le Maire à signer le contrat d'organisation."

Nous faisons la démarche de trouver des sponsors locaux qui contribueront à honorer cette prime de 85 € par voiture. Il s'agit de publicités collées sur les voitures.

M. Tissot.- A quelle heure commence la course ?

M. Grenier.- En fin de journée.

M. Leng.- C'est la 7^e édition. Toutes les autres éditions ont eu lieu à Champagnole ?

M. Grenier.- Oui. Il existe 7 ou 8 courses de ce type organisées en France.

À la demande du maire lors de la dernière édition, la compétition a été inscrite aux championnats européens.

Mme David-Rousseau.- Il y aura de nouvelles voitures.

M. Grenier.- La course a lieu en septembre, c'est un peu tard.

M. le Maire.- Il fait encore beau en septembre et c'est une manifestation qui attire beaucoup de monde.

M. Grenier.- Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

HORS COMMISSION

16. Mise au gabarit d'une route forestière à Taravent

M. Grenier.- "Il a été inscrit la somme de 50 000 € au budget primitif concernant la route forestière de Taravent. Des visites sur place et réunions techniques avec l'ONF ont eu lieu afin de préciser le projet, qui comporte :

1- Mise au gabarit d'une route forestière accessible aux grumiers sur une longueur de 730 ml

2- Création de 3 places de dépôt, de retournement d'une surface totale de 1 820 m²

3- Création de pistes forestières sur une longueur de 150 ml

Ces travaux sont nécessaires afin de permettre l'exploitation à court terme du secteur forestier le plus productif de la commune.

Il est possible de déposer auprès de la DDT un dossier de demande de subvention au titre du Programme de Développement Rural et de l'amélioration des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie.

Il est demandé au Conseil municipal de :

* solliciter l'octroi d'une aide publique établie sur la base du devis estimatif afin d'effectuer des travaux de voirie forestière au canton de Taravent (parcelles forestières 46 à 53)

* demander le meilleur taux de subvention en fonction de la réglementation en vigueur, sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques,

* certifier que les terrains concernés bénéficient du régime forestier,

* certifier que la forêt est dotée d'un plan d'aménagement en vigueur

* s'engager à réaliser les travaux prévus dans le délai prévu par la décision attributive,

* s'engager à assurer la part d'autofinancement lui incombant pour la réalisation intégrale du projet,

* s'engager à ne pas démembrer, pendant une durée de 5 (cinq) ans, les parcelles bénéficiant du présent projet,

* s'engager à entretenir normalement les équipements réalisés pendant une durée de 5 (cinq) ans,

* désigner l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre,

* donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet."

Cela permettra d'aménager ce secteur. Il y aura des exploitations avec des rotations importantes à l'avenir. Ces travaux sont indispensables pour emmener les grumiers au plus près des exploitations, c'est-à-dire au fond de la forêt pour les bûcherons. Seront organisées des places de desserte et de stockage du bois. Des petites voiries parallèles sont prévues afin que les engins n'abîment pas la route.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Communications Diverses

M. le Maire.- J'ai diverses communications à vous faire.

- Carnaval : samedi 17 mars
- Cérémonie du 19 mars à 18 h 00
- Anniversaire du Jumelage : samedi 24 mars à 17 h 30 en mairie + repas + concert de l'Harmonie Municipale
- Commission Développement Culturel : jeudi 29 mars à 18 h 30
- Conseil communautaire : mardi 3 avril à 20 h 30
- Commission Sécurité et Personnel : jeudi 5 avril 18 h 30
- Conseil Syndical Source de la Papeterie : jeudi 12 avril à 14 h 30
- Conseil municipal : jeudi 3 mai à 19 h 30

Vous avez reçu un mail pour confirmer votre participation avant la fin de la semaine à l'anniversaire du Jumelage.

Concernant la TNT, des réglages seront à réaliser le 24 avril *via* une réinitialisation. Le courrier a été déposé sur vos tables.

Diverses formations sont prévues par l'AMJ pour les élus. Ceux qui sont intéressés peuvent se manifester.

M. Grenier.- Il reste quelques places à la table des élus au repas du carnaval. La salle est comble avec environ 530 participants.

Questions diverses

M. le Maire.- En l'absence de questions diverses, je lève la séance.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 20 h 48.

Le Secrétaire de Séance

Pascal GRENIER



Le Maire,

Guy SAILLARD



